

ORDRE DU JOUR DU 7 JUILLET 2014

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2014
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Ministère des Transports – Asphaltage de la route 359
 - Aqua Data – Rapport d’inspection des bornes d’incendie
 - Comité des bénévoles de la bibliothèque - Remerciement
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2014
8. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2013
9. Dépôt du rapport financier semestriel au 30 juin
10. Résolution d’adjudication du contrat pour le marquage au sol
11. Résolution concernant l’adjudication du contrat pour le surfacage du pavage
12. Résolution demandant au ministère des Transport de prolonger la zone de 50 km/h pour la section urbanisée de la route 359 côté nord
13. Vacances
14. Questions diverses
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 7 juillet 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 14, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement des comptes
- Sûreté du Québec / Remorque radar
- Utilisation du terrain de la MRC à des fins de loisirs

3. Résolution 2014-07-87

Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2014

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juin 2014, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2014-07-88

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juin 2014, **datée du 1er juillet 2014**, du chèque **2642 à 2667** et du prélèvement no **297 à 311** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **44 378.91 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 1^{er} juillet 2014** du mois de juin 2014, pour un montant de : **14 398.89 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juin 2014, datée du **1^{er} juillet 2014**, pour les salaires versés du numéro # **502970** au numéro # **503001**; pour un montant total de **10 679.98 \$**.

5. Lecture de la correspondance

a. Ministère des Transports – Asphaltage de la route 359

Le directeur de la direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, monsieur Carl Bélanger, nous écrit en regard de notre correspondance du 7 mai dernier et il nous confirme que le processus de signature du contrat a été amorcé en vue de l'exécution des travaux cet été. Il précise que les accotements seront asphaltés en fonction de l'espace disponible et ce, jusqu'à un maximum de un mètre; Le conseil est très heureux de cette confirmation.

b. Aqua Data – Rapport d'inspection des bornes d'incendie

La directrice générale dépose à l'attention du conseil municipal, le rapport annuel d'inspection des bornes d'incendie réalisé dans le cadre de la Loi sur la sécurité incendie. Une anomalie de fonctionnement a été détectée sur la borne numéro 14 et il y a lieu de faire une intervention / réparation afin de maintenir son bon fonctionnement. Toutefois, puisqu'il s'agit de l'écrou de manœuvre qui fuit, l'inspecteur municipal va d'abord le vérifier et s'il y a eu lieu; nous allons contacter une entreprise spécialisée dans ce genre de réparation afin d'obtenir une soumission.

c. Comité des bénévoles de la bibliothèque - Remerciement

Le comité nous adresse des remerciements pour le renouvellement des équipements informatiques et nous mentionne que ce sont les usagers de la bibliothèque qui en sortiront gagnants.

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **29 267.06 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de **62 468.94 \$**, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévus de 5 000.00\$.

7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2014

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juin 2014 tel que demandé par le vérificateur.

8. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2013

Tel que prévu par la Loi, la directrice générale dépose le rapport des indicateurs de gestion 2013 qui a été transmis au MAMROT.

9. Dépôt du rapport financier semestriel au 30 juin 2014

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel, pour la période se terminant en juin 2014; conformément à l'article 176.4 du Code municipal

10. Résolution 2014-07-89

Résolution d'adjudication du contrat pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le marquage au sol des voies de circulation avec peinture au latex;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

Lignes Maska	3 493.49 \$
Marquage et Traçage du Québec Inc.	4 118.75 \$
Lignco Sigma Inc.	4 578.17 \$
A-1 Lignes Jaunes (9219-4463 Québec Inc.)	3 500.01 \$

CONSIDÉRANT QUE Ligne Maska est le plus bas soumissionnaire et a présenté une soumission conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adjudique le contrat à Ligne Maska, pour la somme de 3 493.49 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, à signer ledit contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2014-07-90

Résolution concernant l'adjudication du contrat pour le rapiéçage mécanisé et la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la directrice générale à préparer un cahier des charges pour le rapiéçage mécanisé et la réfection du pavage sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre a été soumise à six entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE cinq entrepreneurs ont déposé des soumissions, telles que décrites ci-dessous :

Construction & Pavage Boisvert Inc.

▪ 126.68 \$/tonne (portions A, B et C) et 263.47 \$/tonne (portions D et E)
= 39 065.99 \$ / taxes incluses

Les Constructions et Pavages Continental division Construction DJL Inc.

▪ 126.00 \$/tonne (portions A, B et C) et 920.00 \$/tonne (portions D et E)
= 41 192.00 \$ / taxes incluses

Pagé Construction division Sintra Inc.

▪ 139.70 \$/tonne (portions A, B et C) et 431.16 \$/tonne (portions D et E)
= 43 580.32 \$ / taxes incluses

Maskimo Construction Inc.

▪ 145.85 \$/tonne (portions A, B et C) et 990.00 \$/tonne (portions D et E)
= 47 415.35 \$ / taxes incluses

Lionel Deshaies 2000 (9084-9597 Québec Inc.

▪ 189.87 \$/tonne (portions A, B et C) et 428.33 \$/tonne (portions D et E)
= 58 671.44 \$ / taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Construction & Pavage Boisvert Inc. a déposé la soumission la plus basse et qu'elle est conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à Construction & Pavage Boisvert Inc. pour le prix de 126.68 \$/tonne (portions A, B et C) et 263.47 \$/tonne (portions D et E) = 39 065.99 \$ incluant les taxes applicables et il autorise un budget maximum de 44 000.00 \$, incluant les taxes, pour ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2014-07-91

Résolution demandant au ministère des Transport de prolonger la zone de 50 km/h pour la section urbanisée de la route 359 côté nord

CONSIDÉRANT QUE la zone de 50 km/h du côté nord du village, s'arrête en face de l'Édifice municipal soit face au 660 rue Principale, ce qui est bien avant la fin du périmètre urbain pour ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QU'immédiatement après la zone de 50 km/h la vitesse permise est de 90 km/h, ce qui est très élevée pour ce tronçon de route qui se retrouve dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la route 359 est une route importante donnant accès à l'autoroute 40 et génère donc beaucoup de trafic quotidien de toutes les natures : voitures, camions, véhicules de services, camions lourds, etc., provenant des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain excède de .7 kilomètre la zone de 50 km/h et que l'on y retrouve des résidences donc des familles;

CONSIDÉRANT la proximité de l'Édifice municipal où l'on retrouve, le terrain de balle / soccer, la patinoire, la bibliothèque municipale, la salle communautaire, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une consultation de la population, lors de la mise à jour de la Politique Familiale et des Aînés et que la population souhaite le prolongement de la zone de 50 km/h pour ce tronçon de route afin d'améliorer la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les limites de vitesse ne sont pas toujours respectées dans le périmètre urbain étant donné le trafic provenant de la route 359;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal demande au ministère des

Transports de prolonger la zone de 50 km/h pour la section urbanisée de la route 359 côté nord jusqu'à la limite du périmètre urbain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Vacances

Monsieur le maire prend des vacances au cours de l'été, soit au cours du mois de juillet. La directrice générale prendra des vacances les semaines du 21 et du 28 juillet et l'adjointe administrative a déjà pris ses vacances en avril dernier. Les mesures seront prises pour informer les citoyens de la fermeture du bureau municipal, s'il y a lieu, par le biais du bulletin municipal, par l'affichage d'un message sur la porte extérieure du 600 rue de l'Église et aussi il y aura un message en conséquence sur le répondeur du bureau pour les numéros à utiliser en cas d'urgence.

14. Questions diverses

a. Résolution 2014-07-92

Résolution pour autoriser le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Garage Normandin	\$ 133.83
Wolseley	86.24
Aqua Data	620.87
Atelier D. Lefebvre	513.82
Atelier D. Lefebvre	50.82
Atelier D. Lefebvre	429.09
Atelier D. Lefebvre	33.91
Aubin Pélissier	155.22
Aubin Pélissier (réparation Air climatisé Édifice 660)	1 055.30
Les Entreprises Bergeron	724.34
Ministère du Revenu	8 605.99
Receveur Général du Canada	861.30
Le Groupe Sports-inter	279.25
Pitney Works	114.98
Croix Bleue Médavie	493.28
RREMQ / Aon Hewitt	1 218.88
Petite Caisse	299.60
Xérox	40.59
Atelier D. Lefebvre (factures réparations Toro)	479.91
Poste Canada	73.26
La Coop Univert	46.60
La Fabrique St-Luc	1 000.00
Hydro-Québec	322.43
TOTAL	\$ 16 645.78

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Sûreté du Québec – Remorque radar

La directrice générale soumet un courriel de l'agent Sébastien Matte, qui nous confirme le prêt de la remorque radar pour la période du 4 au 21 juillet 2014, elle sera installée la première semaine sur la route 359 et dans le rang St-Alexis Ouest pour la deuxième semaine. Cette remorque mesure la vitesse des véhicules et affiche la limite de vitesse de la zone, c'est un outil pour sensibiliser les conducteurs à ralentir lorsque la vitesse est dépassée. Cette démarche fait suite à une publicité transmise par madame Françoise Asselin, au sujet d'un afficheur de vitesse de l'entreprise Kalitec, après vérification le coût de cet équipement et de ses composantes se chiffre à plus de 5 000 \$; ce pourquoi nous avons contacté la Sûreté du Québec.

c. Utilisation du terrain de la MRC à des fins de loisirs

Monsieur Daniel André Thibeault a eu des demandes de la part des jeunes de notre municipalité, pour installer un terrain de volley-ball sur le terrain de la MRC comme en 2011; toutefois afin qu'il soit utilisé il doit être en sable. La directrice générale a contacté le directeur général de la MRC afin de savoir si on pouvait toujours utiliser ledit terrain (autorisation par résolution datant de 2011) et y faire certains travaux pour son amélioration. Le directeur général a confirmé que ladite autorisation par résolution est toujours en force et il va quand même resoumettre ce dossier à l'attention du conseil; il nous fera un suivi sous peu.

15. Période de questions

Aucune question.

16. Résolution 2014-07-93

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 25 minutes.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & Sec.-trés.